

INTERVENANTS

ET MISE EN OEUVRE OPERATIONNELLE



CONCEPTION

Pré-étude

En fonction des infrastructures présentes sur le territoire (conduites souterraines, potaux, génie civil...), la pré-étude définit l'étendue de chaque zone à déployer mais aussi les besoins prévisibles en nouvelles infrastructures nécessaires pour la fibre optique.

Relevé de boîtes aux lettres

Localisation précise de tous les logements et toutes les entreprises de chaque zone de déploiement. Prise en compte des futures zones économiques ou d'habitat prévues par les communes.

Avant-projet

Pour une zone de déploiement donnée, les études de maîtrise d'oeuvre permettent une première évaluation affinée des besoins en infrastructures et en réseaux et du coût des travaux.



RÉALISATION

Etudes d'exécution

Réalisées par l'entreprise qui va faire les travaux. Elles précisent (ajustent si besoin) la faisabilité des éléments définis par l'avant-projet avec des relevés de terrain approfondis.

Travaux

Les travaux sont débutés par le Génie Civil (tranchées, pose de poteaux, ...) et se finissent par la pose de la fibre optique.

Réception des travaux

Un premier contrôle par le maître d'oeuvre de la conformité des travaux avec ce qui était prévu. Puis, avant de prendre en charge le réseau déployé, l'exploitant l'audite entièrement.



EXPLOITATION / COMMERCIALISATION

Mise à disposition du réseau à l'exploitant

Une fois construit et pris en exploitation, les opérateurs (FAI) peuvent emprunter le réseau pour proposer des abonnements aux clients finaux (particuliers, entreprises, collectivités...).

Maintenance du réseaux

Pour que la connexion ne soit jamais interrompue, le réseaux fait l'objet d'un maintien en bon état avec des interventions régulières de contrôle et de réparations



La fibre du Doubs

